



CONVENTION DE PARTENARIAT, D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
n° 2026-1003

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D 2026.02.11.8.2 en date du 11 février 2026.

Ci-après dénommé « **Tisséo Collectivités** »

ET

Société Publique Locale du Metronum, 2 rond-point Mme de Mondonville - 31000 TOULOUSE (N° Siret : 90782893300016 - APE : 9004Z - PLATESV-R-2020-007077/ PLATES –R-2020-007078) Représentée par son directeur général, M. Fabien LHERISSON, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **SPL du Metronum** »

IL EST PRÉALABLEMENT CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Festival des musiques du monde, le festival Rio Loco a lieu chaque année depuis 1995 à Toulouse. Il s'est inscrit dans l'agenda culturel local et national comme l'évènement de lancement de la saison des festivals d'été.

Cette nouvelle édition, nommée « Insulae », aura lieu du 10 au 14 juin 2026.

Ainsi, ce festival annuel a pour objectif de mettre en avant des artistes de tout horizon qui se produiront sur le site de la Prairie des Filtres, lieu desservi par le réseau de transports en commun Tisséo.

Afin de promouvoir cet évènement et inciter les festivaliers à s'y rendre en transports en commun, les parties se sont rapprochées et ont défini ensemble et de la manière suivante, les conditions de leur partenariat.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités et la SPL du Metronum.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE TISSÉO COLLECTIVITÉS

Tisséo Collectivités s'engage à (...) :

- Prolonger les horaires des derniers départs du métro à 1h30 du matin la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 juin ;
- Activer le ticket « Évènement » permettant ainsi de proposer 1 aller-retour au tarif préférentiel de 3€, disponible en version dématérialisée sur l'application Tisséo ainsi que sur les distributeurs automatiques de titres en stations et en agences Tisséo, du 10 au 14 juin 2026.
- Mettre à disposition quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé au Cours Dillon du 30 mai au 14 juin 2026 ; et informer les salariés ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par les organisateurs du festival, d'un système de filtrage et de fermeture.
- Participer à la visibilité du festival via :
 - le relai, sur 2 périodes de 14 jours, du visuel de la manifestation sur les écrans présents à bord des bus Linéo, sur les quais métro ainsi que sur les quais et dans les cabines du téléphérique ;
 - la diffusion, sur 2 périodes de 14 jours, d'une annonce sonore de promotion du festival et de ses accès en transports en commun dans les stations des lignes A et B de métro.
 - la mise en ligne, sur tisseo.fr, du visuel du festival et d'une page dédiée qui valorisera les accès en transports en commun ainsi que la publication de posts sur les réseaux sociaux @Tisseo.Official.
 - la diffusion d'une playlist spécial festival sur une période de 14 jours précédant et incluant les dates du festival.
- Fournir tous les éléments de communication pour les supports mis à disposition dans le cadre du festival (insertions dossier de presse et programme, vidéo 30 secondes, logos, ...).

Valorisation : 20.000,00 € H.T.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA SPL DU METRONUM

La SPL du Métronum s'engage à :

Dans le cadre du Festival Rio Loco :

- Assurer la visibilité de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation :
 - **Presse et Edition :**
 - logo en bandeau inférieur 1er rang,
 - logo ensemble insertions presse,
 - pleine page dossier de presse,
 - logo en 4e de couverture programme officiel
 - promouvoir le bouquet de solutions Tisséo qui permet de desservir le festival et encourager les festivaliers à venir à l'événement avec Tisséo :
 - valoriser les horaires des derniers départs métro,
 - les lignes de transports en commun desservant le site,
 - le service de covoiturage Covoitéo opéré par Karos (prestataire de Tisséo),
 - le service VélôToulouse.
 - **Digital :**
 - logo sur page partenaires avec lien de renvoi
 - encart texte sur carrousel bas défilant page partenaires
 - 2 publications sur chaque réseau social du festival pour promouvoir le bouquet de solutions Tisséo qui permet de desservir le festival et encourager les festivaliers à venir à l'événement avec Tisséo :
 - valoriser les horaires des derniers départs métro
 - les lignes de transports en commun desservant le site,
 - le service de covoiturage Covoitéo opéré par Karos (prestataire de Tisséo),
 - le service VélôToulouse.
 - relai d'une opération sur chaque réseau social du festival
 - **Prairie des Filtres :**
 - spot de 30s sur l'ensemble des écrans du festival
 - visibilité supplémentaire dans l'espace professionnel
- Concevoir les supports de communication à diffuser par Tisséo Collectivités du pack communication partenariat (visuels pour écrans + annonce métro + playlist) et les transmettre dans les délais conformément à la procédure transmise.
- Mettre à disposition de la billetterie :
 - 130 pass un jour par date
 - 30 pass 5 jours.
 - 15 accès à l'espace pro le soir de l'inauguration (1 repas offert + 1 boisson offerte par personnes)

- 24 accès VIP à répartir sur les 4 autres soirs (1 repas offert + 1 boisson offerte par personne)
- 1 visite des backstages du festival pour 20 personnes.
- Une offre préférentielle sur la Billetterie :
 - option d'achat tarif partenaire (50 places)
 - droit prioritaire d'achat
 - tarif CSE partenaire

A la salle des musiques actuelles du Métronum :

- Privatisation :
 - 1/2 journée d'étude en Music Box pour 50 personnes (hors frais de bouche et technique)
 - Tarif partenaire sur la location des espaces
 - Droit prioritaire de réservation des espaces
- Billetterie :
 - 15 places à répartir sur les concerts en production interne
 - Option d'achat tarif partenaire (concerts en production interne)
 - Tarif CSE partenaire : 10% de remise sur le tarif public
 - Droit prioritaire d'achat

Valorisation : 19.675 € H.T.

ARTICLE 4 : VALORISATION

Il est expressément convenu entre les parties que la présente convention ne donnera pas lieu au versement de contrepartie financière, la valorisation des prestations par chacune des parties ne faisant pas ressortir de déséquilibre financier.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 30 avril 2027 inclus sauf cas de résiliation prévu à l'article 7.

Toutefois, à partir du 1er janvier 2027 et ce jusqu'à la fin de ladite convention, la validité de cette dernière est expressément soumise au renouvellement du contrat de concession entre la ville de Toulouse, Toulouse Métropole et la SPL du Metronum au 1er janvier 2027.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, ou en cas d'annulation du festival.

Elle pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties, ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord.

En cas de résiliation, aucun dédommagement ou remboursement ne pourra être exigé pour les prestations déjà engagées ou réalisées par l'une ou l'autre des parties à la date de la rupture.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les parties relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sera soumis à la juridiction compétente des Tribunaux de Toulouse.

Fait en 2 exemplaires à Toulouse, le

Pour Tisséo Collectivités

Pour la SPL du Métronum

Le Président
Jean-Michel LATTES

Le Directeur Général,
Fabien LHÉRISSON